

Centre Pompidou-Metz

Metz, le 26 septembre 2011

Le Labyrint*e en valise *(h) Le jeu de l'exposition « ERRE, variations labyrinthiques »

REGLEMENT DU JEU

Etablissement Public de
Coopération Culturelle
Centre Pompidou-Metz

1, parvis des Droits de l'Homme
CS 90490

57020 Metz Cedex 1

téléphone

+ 33 (0)3 87 15 39 39

télécopie

+ 33 (0)3 87 15 39 40

mél

contact@

centrepompidou-metz.fr

www.centrepompidou-metz.fr

Article 1 – Organisation

Le Centre Pompidou-Metz présente une exposition intitulée « ERRE, Variations labyrinthiques » du 12 septembre 2011 au 5 mars 2012. Les commissaires sont Hélène Guenin et Guillaume Désanges, Un jeu est organisé sur toute la durée de l'exposition. Intitulé « Le Labyrint*e en valise *(h) », il est conçu par Jean de Loisy, commissaire d'exposition indépendant, en lien avec l'Ecole Supérieure d'Art d'Avignon. « Le Labyrint*e en valise *(h) » est un jeu d'énigmes qui comportera deux niveaux de jeux : les devinettes et le Mystère.

Article 2 – Participation

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à tous les publics à l'exception du personnel du Centre Pompidou-Metz et des agents d'accueil et de médiation travaillant dans l'établissement.

Six devinettes seront proposées au public chaque mois, du 30 septembre 2011 au 5 mars 2012, et seront accessibles aux publics de langues française, anglaise et allemande.

Les réponses au Mystère ne pourront quant à elles être exprimées qu'en langue française.

Article 3 – Modalités de participation

3-1 - Les devinettes

Les participants aux devinettes devront remplir en intégralité un bulletin de participation retiré au « Bureau d'Ariane » qui sera installé dans l'espace *Ici et là* , accessible librement depuis le Forum du Centre Pompidou-Metz.

Ils répondront aux six devinettes qui leur seront posées et indiqueront leurs coordonnées sur le bulletin puis le déposeront dans une urne placée également dans l'espace *Ici et là*. Il sera possible de répondre aux devinettes durant les horaires d'ouverture du Centre Pompidou-Metz du 12 septembre 2011 au 5 mars 2012. En cas de bulletin illisible, incomplet ou raturé, ce dernier sera annulé. Les six devinettes seront intégralement renouvelées chaque premier mercredi du mois.

3-2 – Le Mystère

Les participants au Mystère devront envoyer leur proposition en répondant à la demande suivante « Chaque participant est invité à formuler un principe de jeu du Le labyrinthe en valise *(h) »

Pour y répondre, les participants devront se baser sur le jeu de cartes « Le Labyrinthe en valise *(h) » spécialement édité par le Centre Pompidou-Metz, qui sera téléchargeable gratuitement sur le site internet du Centre Pompidou-Metz et disponible à l'achat dans la librairie du Centre Pompidou-Metz.

Tous les supports seront acceptés : texte (sans limitation de signes), vidéo, son, dessin, etc. Les réponses devront être envoyées par voie postale à l'adresse suivante :

**Mystère du Labyrinthe en valise *(h), Centre Pompidou-Metz
1 parvis des Droits-de-l'Homme, CS 90490, 57020 Metz Cedex 1**

Les participants devront préciser leurs nom et prénoms, adresse postale complète, numéro de téléphone et adresse mél dans l'envoi.

Un accusé de réception sera envoyé à chaque participant, par mél.

Il sera possible de répondre au Mystère du 30 septembre 2011 au 6 février 2012. Les envois postaux devront être envoyés au plus tard le 6 février 2012 (cachet de la poste faisant foi). Les envois par courriels pourront être effectués jusqu'au 6 février 2012 minuit.

Article 4 – Tirages au sort des devinettes

Les devinettes donneront lieu à des tirages au sort qui se dérouleront chaque premier mardi du mois au Centre Pompidou-Metz. Cinq gagnants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses.

Article 5 – Jury du Mystère

La participation au Mystère sera clôturée le 6 février 2012 à minuit.

Toutes les propositions seront transmises à un jury composé de 6 personnes et présidé par Jean de Loisy qui se réunira de manière exceptionnelle au Centre Pompidou-Metz en public pour annoncer les noms des trois gagnants du Mystère et leur décerner leurs lots.

Le jury se réservera le droit de ne pas décerner de prix en cas de concours infructueux ou de réponses non satisfaisantes.

Article 6 – Validité des réponses

Il ne sera admis qu'une seule participation par mois et par personne physique pour les devinettes. Toutes les mentions demandées sur le coupon devront être remplies à l'exception des mentions facultatives.

Il ne sera admis qu'une seule participation par personne physique pour le Mystère.

Article 7 – Liste des prix

7-1 – Les devinettes

Les 5 gagnants tirés au sort bénéficieront chacun de :

- Un catalogue de l'exposition « ERRE, Variations labyrinthiques »
Valeur : 39 euros
- Un jeu de cartes « Le labyrinthe en valise *(h) »
Valeur : 10 euros
- Un t-shirt de l'exposition « ERRE, Variations labyrinthiques »
Valeur : 19.90 euros
- Un badge de l'exposition « ERRE, Variations labyrinthiques »
Valeur : 3 euros
- Quatre entrées pour un ou plusieurs spectacles au choix du Centre Pompidou-Metz programmés entre octobre 2011 et décembre 2012.

7-2 – Le Mystère

Trois gagnants seront désignés. Le jury récompensera l'originalité et la qualité de leurs propositions.

Le premier gagnant se verra attribuer un séjour de sept nuits en Grèce (incluant Grèce Continentale et Iles Grecques) pour deux personnes avec hébergement en hôtels Héliades au départ de Metz.

La réservation se fera selon les disponibilités du moment, hors vacances scolaires toutes zones, et sur la saison Printemps Eté Automne 2012, selon la rotation des vols Metz-Heraklion (vols Air France uniquement).

Les billets seront valables jusqu'au 31 décembre 2012 à l'exception des périodes suivantes :

- 16 décembre 2011 / 8 janvier 2012
- 5 -10 avril 2012

Toute demande doit être faite au moins trois semaines avant le départ souhaité.

Valeur du lot : 1600 euros pour deux personnes hors taxes d'aéroport à régler par le gagnant.

Le deuxième gagnant se verra attribuer deux billets d'avions Paris-Madrid aller/retour ainsi que deux nuits d'hôtel 3 étoiles à Madrid

Valeur des deux billets d'avion : 1200 euros.

Valeur de l'hôtel : 300 euros pour un hôtel 3 étoiles avec deux nuits et petit-déjeuner en chambre double (en fonction des disponibilités au moment de la réservation et des dates de séjour).

Le troisième gagnant se verra offrir un vol en montgolfière au départ de Metz pour deux personnes d'une valeur de 360 euros

Les trois gagnants verront leurs propositions publiées sur le site internet du Centre Pompidou-Metz (si leur format le permet).

Les gagnants ne pourront pas obtenir la contre valeur en espèces des lots attribués.

Article 8 - Remise des prix

Chacun des gagnants aux devinettes sera averti soit par téléphone, soit par courrier. Les lots leur seront envoyés par voie postale. Ils pourront également venir les récupérer au Centre Pompidou-Metz s'ils le souhaitent, sur présentation d'une pièce d'identité.

Article 9 - Divers

Le Centre Pompidou-Metz se réserve le droit de reporter, modifier ou annuler le jeu.

La participation à ce jeu implique une acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants et par leurs parents pour les participants mineurs.

Le règlement est déposé en l'étude de la SCP BOOB – PETIT – MULLER - EGLOFF, huissiers de Justice Associés à Metz, 23 rue de Sarre, BP 55086, 57073 Metz Cedex 3 et sera disponible à l'étude, sur simple demande par courrier, ou sur le site internet du Centre Pompidou-Metz à partir du 30 septembre 2011.